

Date de la séance

Le 13 novembre 2024

Date de convocation

Le 6 novembre 2024

Date de publication

Le 6 novembre 2024

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	19
Procurations	12
Excusé	0
Absents	3

N° 2024-11-77

OBJET :

**TARIFS DES
CENTRES DE
LOISIRS SANS
HEBERGEMENT
APPLICABLES A
COMPTE DU 1ER
SEPTEMBRE 2024 –
MODIFICATION
POUR LA
COMMUNE DE
CRESPIERES**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 13 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT :

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Caroline QUINET, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT

Procurations :

Jean-Bernard HETZEL a donné pouvoir à Eric MARTIN
Martine DELORENZI a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC
Stéphane GOMPERTZ a donné pouvoir à Myriam BRENAC
Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL
Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE
Jean Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Sidonie KARM
Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Hervé CAMARD
Karine DUBOIS a donné pouvoir à Samuel COLLIN
Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA
Axel FAIVRE a donné pouvoir à Caroline QUINET
Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Christine CAILLAT
Jean-Philippe ANTOINE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : /

Absents : Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, William FALCHETTO

Secrétaire de séance : Dominique GERBERT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2013-01/21 en date du 16 janvier 2013 reprenant à compter du 1er janvier 2013 l'ensemble des tarifs en vigueur afin d'assurer la facturation des services transférés aux usagers et notamment celui des centres de loisirs,

VU la délibération du 07 avril 2021 instaurant les tarifs des accueils intercommunaux à compter du 1^{er} septembre 2021,

CONSIDERANT qu'il convient pour la Commune de Crespières d'apporter une modification relative au personnel communal,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des équipements culturels et sportifs, l'action en faveur de l'enfance et de la jeunesse réunie le 25 septembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 6 novembre 2024,

ENTENDU l'exposé de Madame Nathalie CAHUZAC, vice-Présidente déléguée aux équipements culturels et sportifs, CLSH, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors et de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ FIXE les tarifs des accueils de loisirs intercommunaux en fonction des annexes 1 à 7 suivantes, à compter du 1 septembre 2024 :

ANNEXE 1

Pour l'accueil de loisirs extrascolaire de Chavenay :

Participation Forfaitaire Annuelle	Chavenay CC Gally- Mauldre	Extérieur
• 1er enfant	43,53 €	87,05 €
• à partir du 2ème enfant	38,41 €	76,86 €

TARIFS* 2024/2025 Applicable à partir du 01 septembre 2024	Quotient Familial = Revenu fiscal de référence/nombre de part (**)			
	Q < 6587 €	6587 € < Q < 10916€	Q > 10916€	
	Chavenay CC Gally- Mauldre	Chavenay CC Gally-Mauldre	Chavenay CC Gally- Mauldre	Extérieur
journée avec repas				
• 1er enfant	19,21 €	24,08 €	24,98 €	29,99 €
• à partir du 2ème enfant	16,44 €	20,46 €	21,21 €	29,99 €
demi-journée avec repas				
• 1er enfant	13,73 €	17,48 €	18,49 €	22,24 €
• à partir du 2ème enfant	11,70 €	14,97 €	15,77 €	22,24 €
demi-journée sans repas				
• 1er enfant	9,47 €	11,70 €	12,70 €	15,24 €
• à partir du 2ème enfant	7,96 €	10,00 €	10,74 €	15,24 €
Repas (annulation en cas de maladie justifiée par un certificat médical)				
	5,61 €	5,61 €	5,61 €	8,99 €

PAI : une réduction de 10% du prix du repas sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel avec panier-repas fourni par la famille.

(**) La Caisse d'Allocations Familiales a institué trois tranches tarifaires selon le revenu des familles.

Pour bénéficier de ces tarifs, il est indispensable de fournir une copie du dernier avis d'imposition.

En l'absence de justificatif, le tarif le plus élevé sera systématiquement appliqué.

ANNEXE 2

Pour l'accueil de loisirs de Crespières :

TARIFS 2024 - 2025		Tranche selon QF mensuel : Revenu fiscal de référence/nombre de part/12					
		A	B	C	D	E	F
		Habitants de la communauté de communes Gally Mauldre					"Extérieurs" hors CCGM
		QF < 665 €	665 €<QF<1175 €	1176 €<QF<1695 €	1696 €<QF<2700 €	2700 €<QF	-
1	Après-midi sans repas	11,07 €	12,51 €	15,36 €	16,08 €	16,79 €	17,05 €
2	Matin sans repas	10,00 €	11,42 €	13,10 €	15,01 €	15,74 €	15,93 €
3	Après-midi avec repas	15,36 €	18,24 €	21,08 €	22,09 €	23,13 €	23,49 €
4	Matin avec repas	14,30 €	17,16 €	20,00 €	21,01 €	22,09 €	22,39 €
5	Journée	19,68 €	23,96 €	28,24 €	29,60 €	31,01 €	31,48 €
6	Sortie multi activités	5,42 €					
7	Nuitée	6,78 €					
8	Grande sortie	10,90 €					
9	Sortie exceptionnelle	17,71 €					

PAI : une réduction de 10% sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel **avec panier-repas** fourni par la famille.

ANNEXE 3

Pour l'accueil de loisirs de Feucherolles :

TARIF A LA JOURNEE (2024 - 2025) Selon QF		1er enfant	2e enfant	3e enfant
Habitant de la C.C.GM	QF<670 €	16,29 €	13,59 €	10,87 €
	670 €<QF<1300€	20,41 €	17,70 €	14,95 €
	QF> 1301 €	24,49 €	21,78 €	19,05 €
Extérieurs	Tarif unique	27,47 €		

TARIF A LA ½ JOURNEE (2024 - 2025) Selon QF		1er enfant	2e enfant	3e enfant
Habitant de la C.C.G.M	QF<670 €	10,06 €	7,53 €	6,28 €
	670 €<QF<1300€	14,45 €	11,31 €	8,80 €
	QF> 1301 €	18,24 €	15,73 €	12,56 €
Extérieurs	Tarif unique	21,99 €		

Repas	3,04 €
-------	--------

PAI : une réduction de 10% sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel **avec panier-repas** fourni par la famille.

ANNEXE 4

Pour l'accueil de loisirs de Maule :

	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
TARIF JOURNEE	QF ≤ 350 €	A	9,40 €	7,73 €	30,87 €
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	11,04 €	9,03 €	
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	15,50 €	12,81 €	
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	20,88 €	17,07 €	
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	24,79 €	20,41 €	
	1351 € ≤ QF	F	27,47 €	22,84 €	

	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
TARIF DEMI JOURNEE uniquement le mercredi	QF ≤ 350 €	A	2,88 €	2,37 €	18,65 €
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	3,91 €	3,21 €	
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	7,13 €	5,95 €	
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	11,60 €	9,25 €	
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	14,14 €	11,62 €	
	1351 € ≤ QF	F	15,98 €	13,10 €	

Pour les mercredis possibilités d'inscription : A la journée / le matin + repas / l'après midi

	TRANCHE	QF	Par enfant
TARIF REPAS	QF ≤ 350 €	A	4,51 €
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	4,76 €
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	4,92 €
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	5,11 €
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	5,29 €
	1351 € ≤ QF	F	5,56 €

PAI : une réduction de 10% sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel **avec panier-repas** fourni par la famille.

Il est précisé que le Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / nombre de part* / 12

*Nombre de part :

- 1 pour chacun des deux parents
- 1 pour chaque enfant à charge
- 2 pour les mères ou pères divorcés, veufs, célibataires

ANNEXE 5

Pour l'accueil de loisirs de Bazemont :

	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
TARIF JOURNEE	QF ≤ 350 €	A	9,40 €	7,73 €	30,87 €
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	11,04 €	9,03 €	
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	15,50 €	12,81 €	
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	20,88 €	17,07 €	
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	24,79 €	20,41 €	
	1351 € ≤ QF	F	27,47 €	22,84 €	

	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
TARIF DEMI JOURNEE uniquement le mercredi	QF ≤ 350 €	A	2,88 €	2,37 €	18,65 €
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	3,91 €	3,21 €	
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	7,13 €	5,95 €	
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	11,60 €	9,25 €	
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	14,14 €	11,62 €	
	1351 € ≤ QF	F	15,98 €	13,10 €	

Pour les mercredis possibilités d'inscription : A la journée / le matin + repas / l'après midi

	TRANCHE	QF	Par enfant
TARIF REPAS	QF ≤ 350 €	A	4,51 €
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	4,76 €
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	4,92 €
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	5,11 €
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	5,29 €
	1351 € ≤ QF	F	5,56 €

PAI : une réduction de 10% sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel **avec panier-repas** fourni par la famille.

Il est précisé que le Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / nombre de part* / 12

*Nombre de part :

- 1 pour chacun des deux parents
- 1 pour chaque enfant à charge
- 2 pour les mères ou pères divorcés, veufs, célibataires

ANNEXE 6

Pour l'accueil de loisirs de Mareil sur Mauldre :

	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
TARIF JOURNEE	QF ≤ 350 €	A	9,40 €	7,73 €	30,87 €
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	11,04 €	9,03 €	
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	15,50 €	12,81 €	
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	20,88 €	17,07 €	
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	24,79 €	20,41 €	
	1351 € ≤ QF	F	27,47 €	22,84 €	

	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
TARIF DEMI JOURNEE uniquement le mercredi	QF ≤ 350 €	A	2,88 €	2,37 €	18,65 €
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	3,91 €	3,21 €	
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	7,13 €	5,95 €	
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	11,60 €	9,25 €	
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	14,14 €	11,62 €	
	1351 € ≤ QF	F	15,98 €	13,10 €	

Pour les mercredis possibilités d'inscription : A la journée / le matin + repas / l'après midi

	TRANCHE	QF	Par enfant
TARIF REPAS	QF ≤ 350 €	A	4,51 €
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	4,76 €
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	4,92 €
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	5,11 €
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	5,29 €
	1351 € ≤ QF	F	5,56 €

PAI : une réduction de 10% sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel avec panier-repas fourni par la famille.

Il est précisé que le Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / nombre de part* / 12

*Nombre de part :

- 1 pour chacun des deux parents
- 1 pour chaque enfant à charge
- 2 pour les mères ou pères divorcés, veufs, célibataires

ANNEXE 7

Pour l'accueil de loisirs de St Nom la Bretèche :

	Tranche QF	Journée complète	1/2 journée avec repas*	Veillée 19h-22h
1	QF < à 333€	15,30 €	12,24 €	Tarif unique 10,35 €
2	334€ < QF < 693€	18,34 €	14,67 €	
3	694€ < QF < 1100€	21,36 €	17,08 €	
4	1101€ < QF < 1600€	24,39 €	19,52 €	
5	1601€ < QF < 2200€	27,41 €	21,93 €	
6	QF > 2201€	30,44 €	24,36 €	
7	Hors CCGM	36,53 €	29,22 €	

* **Uniquement les mercredis**

PAI: une réduction de 10% sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel avec panier-repas fourni par la famille.

Pénalité de retard: 3,70 €

Majoration inscription hors délai ou présence sans inscription: +10%

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..14/11/2024.....
- Document rendu exécutoire le ..14/11/2024.....